



Commission scolaire  
de la Côte-du-Sud



**AVIS PUBLIC**  
**Séance extraordinaire du conseil des commissaires**

Conformément à l'article 220.1 de la Loi sur l'instruction publique, AVIS est par la présente donné, que la population du territoire de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud est invitée à assister à une séance extraordinaire du conseil des commissaires qui se tiendra le lundi 14 mai 2018, à 19 h 30, au cours de laquelle sera abordé le sujet de l'action collective.

Cette séance se tiendra au siège social de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud, 157, rue Saint-Louis, Montmagny.

Donné à Montmagny, ce 10<sup>e</sup> mai de mai 2018  
Caroline Isabelle, secrétaire générale